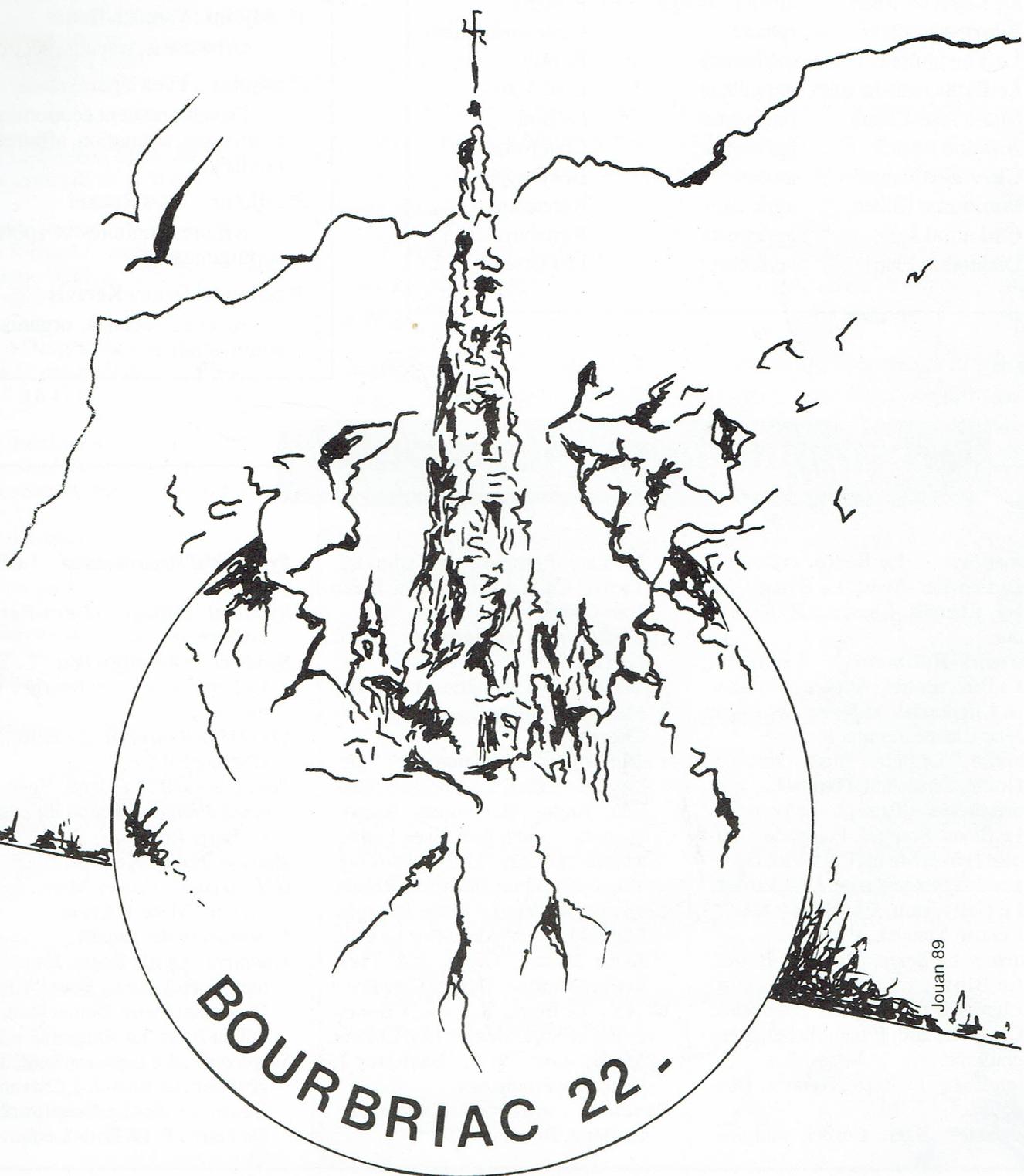


BOURBRIAC

Bulletin municipal d'information

N° 21



Jouan 89

Le nouveau conseil municipal

Gestin Roger	agriculteur	Kerborzic
Keravis Daniel	empl. de coopérative	Rubertel
Corbel Marie	infirmière libérale	rue des Menhirs
Botrel Yannick	aviculteur	Coat-Izellan
Le Berre Roger	agriculteur	Liscuis
Rouxel Yves	professeur de collège	Logoray-Vihan
Yger Yves	pharmacien	place du Centre
Le Parc Marie-Thérèse	agricultrice	Coat-Huellan
Chevance Jean	agriculteur	Kervoaic
Le Lepvriar René	agent technique	Restigou
Bourges Louis	retraité	Cosquer-Lanniau
Le Yar Simone	institutrice	Kerjoly
Le Bloas Jean-Jacques	agriculteur	Coat Men
Mahé Jean-Claude	magasinier	Le Bod
Antoine Patrick	agriculteur	Coat Kermoal
Chevance Robert	artisan	Les Forges
Pommelec Hubert	agriculteur	Kercadiou
Cadoudal Joël	agriculteur	Kerlahaye
Diridollou Pierre	agriculteur	Le Garnel

Maire et adjoints

LA NOUVELLE EQUIPE

Le maire : Roger Le Berre

Responsabilité générale de tous les services et représentant de l'état dans la commune.

1^{er} adjoint : Yannick Botrel

Urbanisme, travaux, sécurité.

2^e adjoint : Yves Yger

Développement économique et touristique, animation, affaires culturelles.

3^e adjoint : Yves Rouxel

Affaires scolaires et sportives, communication.

4^e adjoint : Daniel Keravis

Affaires sociales, organisation administrative.

Les commissions municipales

Finances : Le Berre, Botrel, Le Lepvriar, Mahé, Le Bloas, Corbel, Bourges, Chevance R, Cadoudal.

Travaux-Bâtiments : Le Berre, Le Parc, Botrel, Antoine, Chevance J, Cadoudal, Jan Robert, Le Bihan Jean-Claude, Larmet Martine.

Sécurité : Le Berre, Yger, Antoine, Gestin, Diridollou, Pommelec.

Sports-loisirs : Rouxel, Le Lepvriar, Le Bloas, Bourges, Pommelec, Toquet Hervé, Michel Ch, Tallec Georges, Magoarou André, Grot Patrick, Le Gall Jean, Coatrieux Albert, Connan Yannick.

Voirie : Le Berre, Rouxel, Botrel, Le Bloas, Le Parc, Gestin, Chevance J, Cadoudal, Pommelec, Clech Richard, Bihan Michel, Steunou Loïc.

Discipline : Le Berre, Keravis, Diridollou.

Tourisme : Yger, Corbel, Antoine,

Le Yar, Pommelec, Cadoudal, Tartivel Ch, Le Jan Gilbert, Bizec Jean-Claude.

Délégués aux signatures : Yger, Le Yar.

Information : Yger, Rouxel, Le Yar, Mahé, Corbel, Cadoudal, Chevance J.

Culture-office d'animation : Yger, Le Yar, Corbel, Le Cocquen Martine, André Maryvonne, Rouxel Huguette, Gestin Jean-Yves, Larmet Martine, Le Bizec J.-C, Pichon Guy, Tanguy Claudine, Duchemin Robert.

Caisse des écoles : Le Berre, Bourges, Mahé, Mme E. André, Mme Le Gall, Jouan Marcel, Gestin Jean-Yves, Larmet Martine, Tanguy Claudine.

CCAS : Le Berre, Keravis, Chevance R, Corbel, Chevance J, Le Couster M.-H, Guillou F, Lachater J, Coatrieux Emmanuel.

Syndicat routier de Bourbriac : Le Berre, Botrel.

Syndicat d'électrification : Le Berre, Keravis.

Syndicat Collège «Jules-Ferry» : Le Berre, Rouxel.

Syndicat de Kerauffrédou : Le Berre, Le Lepvriar, Gestin, Bourges, Pommelec.

SIVOM de Bourbriac : Le Berre, Yger, Chevance R.

Pays d'accueil : Le Berre, Yger.

Conseil d'administration du collège : Le Berre Roger.

Mission locale : Keravis Daniel.

GIT Argoat : Corbel Marie, Le Yar Simone, Mahé J.-Claude.

Commission des Impôts :

Titulaires : Gestin Roger, Keravis Daniel, Corbel Marie, Botrel Yannick, Diridollou Pierre, Simon Jean, Diridollou Briac, Le Vincent G.

Suppléants : Le Lepvriar René, Bourges Louis, Le Bloas J.-J, Chevance R, Coatrieux A, Le Couster M.-P, De Ferron P, Le Roux Louis.

à la mairie

M. Bourgès, conseiller général : le 2^e
mardi de chaque mois de 10 h à 12 h.

M. le maire : le jeudi, de 10 h à 12 h.

Adjoints

M. Botrel, M. Rouxel,
le lundi, de 14 h à 16 h

M. Yger, M. Kéravis
le samedi, de 10 h à 12 h

Animateur sportif

M. Bouvier Stéphane,
le mardi, de 16 h à 17 h.

MSA

Mme Le Couster, Marie Hélène,
le mercredi, de 10 h à 12 h.

Sécurité sociale

Mme Richard Françoise
le mercredi, de 15 h 30 à 17 h 30

ADASEA

M. Le Dauphin Alain
le 1^{er} mercredi de chaque mois, de
14 h à 17 h

Aide ménagère

M. Scolan (tél. 96.43.49.28)
les mardis et jeudis, de 14 h à 16 h

Pays d'accueil

Mlle Le Bourhis (tél. 96.43.44.43)
tous les jours

Mission locale

Le 1^{er} mardi de chaque mois de
9 h 15 à 12 h

Assistantes sociales

au dispensaire de Bourbriac
(tél. 96.43.40.24)

Mme Lucia : Régime général
le lundi, de 9 h à 12 h

Mme Le Merrer : Régime agricole
le mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à
16 h.

Bibliothèque

le mercredi de 14 h à 16 h
le vendredi de 16 h à 17 h 30.

Atelier de bricolage

le lundi de 14 h à 16 h.

Gymnastique féminine

jeudi à 20 h 30

salle de l'ancien collègue.

éditorial

Enfin, le voilà ! Ce n'est pas le Beaujolais Nouveau, mais, à l'instar de ce dernier il sera peut-être différent de son aîné.

Vous l'avez tous deviné ! Il s'agit du bulletin municipal et, comme c'est le premier, je me dois au nom de l'équipe toute entière de remercier les électrices et les électeurs de la confiance qu'ils nous ont témoignée.

L'équipe en place a pris un certain nombre d'engagements pour les six années à venir, elle les assumera avec la participation de tous.

Nous avons déjà agi dans ce sens en mettant en place une boîte à idées à la disposition de la population. Une large consultation des associations a été réalisée dans un domaine spécifique; nous en tiendrons compte.

Les projets importants demandent réflexion, nous nous y attelons. Ils seront planifiés en fonction de nos possibilités et des subventions éventuelles.

L'emploi étant une priorité, dans le cadre du SIVOM, nous allons mettre en place une structure propre à l'installation de petites entreprises.

Mais la réussite de nos projets implique une prise de conscience de chacun. Notre commune, qui se veut une commune d'accueil, a consenti des efforts importants pour son embellissement, des particuliers ont donné l'exemple. Il serait regrettable que par la faute de quelques irréductibles l'effort entrepris soit réduit à néant : plus de dépôts d'ordures sauvages nuisant à l'image de marque de notre commune ! L'autodiscipline de chacun est la condition de la réussite de l'ensemble.

Ensemble, nous atteindrons nos objectifs, je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.

Roger Le Berre

Les premiers conseils municipaux : les décisions, quelques chiffres...

Dès son élection, la nouvelle équipe municipale s'est mise au travail. Le vote du budget, qui détermine les grands choix de la commune pour l'année, eut lieu le 14 avril. On trouvera plus loin un tableau récapitulatif du budget.

Les tarifs municipaux

Un certain nombre de tarifs municipaux ont été réactualisés :

— le tarif de raccordement aux égouts (2000 francs)

— le tarif de creusement des fosses et exhumations

— le tarif de vente des concessions au cimetière (390 francs pour 30 ans, 780 francs pour 50 ans).

— la redevance d'assainissement (1,85 franc/m³ consommé)

— les différents taux de la part communale des impositions locales sont déterminés :

- taxe d'habitation : 15,30
- foncier bâti : 18,71
- foncier non bâti : 81,53
- taxe professionnelle : 17,00

Un gros dossier :

la salle polyvalente

Le conseil s'est rendu sur les différents sites d'implantation possibles de la salle polyvalente : boulodrome, terrain d'auto-cross, zone des Forges.

Il a été décidé, au cours de l'été 1989, de procéder à une vaste consultation

du public et des associations, afin de connaître l'avis de chacun quant à l'implantation et la vocation de cette salle indispensable à la vie de la cité. Le résultat de cette enquête sera public et permettra de bâtir un projet solide.

Et aussi...

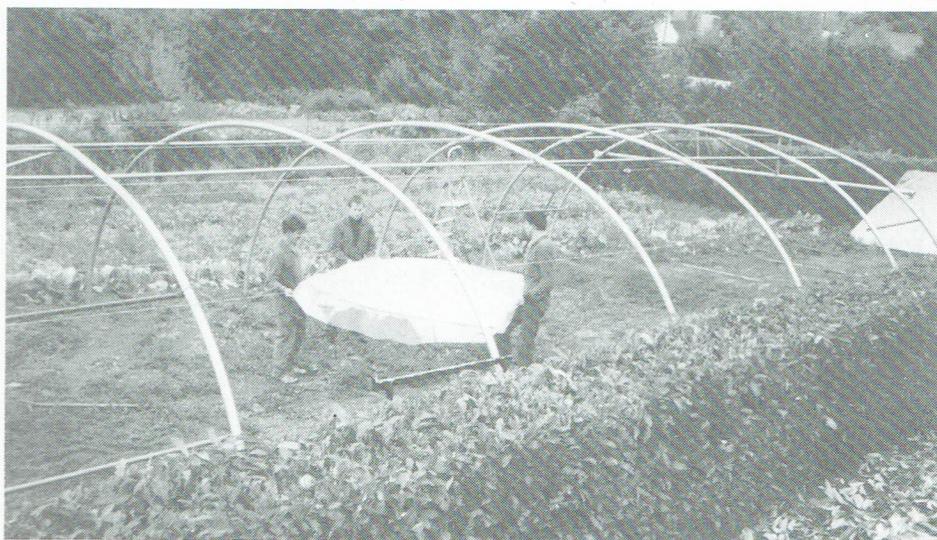
Afin de faciliter l'accueil et le développement des entreprises, la commune, dans le cadre du SIVOM du pays de Bourbriac, renouvelle l'exonération de la part communale des

taxes foncières et professionnelles pour les nouvelles entreprises, pendant une durée de 2 ans à partir du 1^{er} janvier 1989.

Un certain nombre de subventions sont versés aux associations (voir p. 7).

Une subvention de 7500 francs est versée pour l'acquisition de matériel informatique par les écoles publiques.

La commune de Bourbriac a décidé de parrainer une commune roumaine menacée de destruction par le plan de systématisation de l'aménagement rural décidé par le président Ceauscescu : il sera pris contact avec la commune roumaine de Cobadin dans la province de Constanta afin de marquer notre solidarité face à l'arbitraire.



Une autre réalisation municipale

Le programme routier 1989 : un effort important.

La commune de Bourbriac a en charge un réseau routier important dont l'entretien pèse lourdement sur le budget et nécessite un effort constant de la municipalité.

Du fait de l'étendue de la commune — 7200 ha — l'une des plus vastes des Côtes-du-Nord, ce sont quelques 140 km de voies communales qu'il faut maintenir en état, et donc affecter chaque année une part importante de nos ressources financières à cet objet.

Avant les élections municipales de mars 1989, Monsieur Bourgès, maire, a fait voter par les élus un programme routier portant sur 11 km de voirie (ci-dessous).

Etant tenu compte des travaux de débardage dans Coat-Liou et donc de la circulation de gros engins susceptibles de détériorer la chaussée, les 800 m de voie communale entre le CD n° 8 et la maison de Tournemine ont été retirés de ce programme et reportés à 1990.

Onze entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise Héлары, la moins-disante, a été retenue par la commission des Travaux et ce choix

a été entériné par le conseil municipal.

Tenant compte des conditions intéressantes du marché (prix du km : 83 063 F) il a été décidé de prolonger cette 1^{re} tranche par un **programme supplémentaire** sur les chemins suivants :

Programme supplémentaire

- Chemin partant de la RD 22 Coat Forn jusqu'au village de Cosquer Philippe
- Chemin partant de la RD 22 vers Kergoff en Pont-Melvez
- Section avant le village de Pors an Fouler
- Chemin partant de la RD 8 vers Pen Guelen
- Chemin au village de Goas Prens
- Chemin partant du carrefour Ty Prit, Villeneuve-Chermat traversant Kerguissec et s'arrêtant entre Kerguissec et Lostenn Greis
- Chemin partant de la RD 22 vers Ty Martin
- Chemin du Helloc'h
- Chemin de Crec'h Cant
- Chemin de Roscaradec
- Chemin au Hars

Liste de la 1^{re} tranche

Chemin du Verigoz (de RD 22 au carrefour du Ruil)
Chemin de Tournemine (de la RD 8 à la maison de Tournemine)
Chemin de Restigou (de l'ex. RD 8 à la dernière maison)
Chemin de Kerbars (de la RD 24 au village)
Chemin de jonction de la RD 24 à la rue de l'Argoat
Du carrefour de Kergouan à la route de Crec'h Cant
Chemin de Rubertel (de l'ancienne ligne à la route vers Saint-Adrien)
Chemin des Forges (du village à la limite de Coadout)
Le chemin de Pen Leguer Vras
Chemin partant de l'ancienne ligne passant par Rubertel et aboutissant à la limite de Saint-Adrien.
Chemin du Danouët (de la route du Helloc'h à l'entrée de la chapelle)
Chemin partant de la RD 69 (Villeneuve) à la RD 24
Chemin de Coatmen à Verigoz
Chemin à Saint-Jude

Au total, ce sont donc 14 km de voirie qui auront été rénovés en 1989 pour un coût total avoisinant 1 200 000 F.

Ces chiffres traduisent bien l'intérêt que porte le conseil municipal à notre réseau routier et démontrent, s'il le fallait encore, combien cet entretien est lourd pour notre collectivité.

Le budget communal

Le budget est la traduction financière de l'action de la municipalité, tant pour sa gestion quotidienne (fonctionnement) que pour son action d'aménagement et d'équipement (investissement). Le budget primitif a été voté par le nouveau conseil municipal lors de sa première réunion de travail, le 14 avril 1989.

En voici les grandes lignes :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Frais de personnel 1 634 600	Redevance recouvrement 289 000
Travaux services extérieurs 912 500	Dotations de l'Etat 3 225 966
Participations et contingents 430 763	Impôts locaux indirects 118 764
Charges courantes/subventions 472 965	Impôts locaux directs 2 934 302
Intérêts financiers/dette 1 238 331	
Dotations/amortissements 28 411	
Autofinancement pour investissements 1 628 662	
Fournitures diverses 203 000	
Impôts et taxes 18 800	
Total équilibré à 6 568 032 F	

Investissement

Dépenses	Recettes
Remboursement d'emprunt en capital 730 830	Autofinancement 1 628 662
Travaux neufs et d'entretien du patrimoine 5 251 654	Amortissements 28 411
	Subventions et dotations de l'Etat 1 478 057
	Emprunts 2 390 000
	Excédents d'investissement reportés et recettes diverses 457 354

Le conseil municipal a décidé, lors du vote du budget primitif, la réalisation des objectifs suivants

Bâtiments communaux

- construction d'un orgue (2^e tranche) 245 217
- amélioration des bâtiments communaux 175 652
- installation chauffage église 123 002

Acquisition de terrains

40 000

Acquisition de matériel

- matériel incendie 316 448
- matériel divers 240 000

Voirie urbaine

- aménagement rues du Télégraphe et Avaugour 1 735 257

Voirie rurale

1 802 352

Aménagements

- aménagements divers 40 567
- aménagement plan d'eau 425 590
- aménagement lotissement Coat-Liou 107 769

Contributions directes 1989

Taux des taxes communales	Moyenne départementale 1988	Bourbriac 1988 et 1989	Recette « assurée »
Taxe d'habitation	14,25	15,30	866 860
Foncier bâti	17,21	18,71	645 009
Foncier non bâti	62,57	81,53	851 459
Taxe professionnelle	12,81	17,00	570 974

Les subventions

Club des Nageurs guingampais	600
Croix d'or - Guingamp	300
Diwan	100
Ass. française Sclérosés en plaques	100
Maison familiale rurale de Plouagat	200
Secours populaire français	500
SOS Sahel	200
ASPEMAG	200
Chambre des Métiers, Saint-Brieuc	500
Chambre des Métiers, Dinan	100
ADAPEI	200
Anciens combattants-résistants	1000
Echange linguistique	
• collège public	5720
• collège Saint-Antoine	1320
Classe de montagne	
• école Saint-Briac	3250
Classe de mer	
• école Saint-Briac	7525
Centre anticancéreux de Rennes	1300
Aide familiale rurale, Bourbriac	4000
USB	13 000
Ass. sportive	
• collège public	2000
• collège Saint-Antoine	2000
Classe de mer	
• école publique	7000
Amicale sapeurs-pompiers	3186
Ass. Foncière de Bourbriac	99 624
Athlétique-club de Plouisy	200
RKB	600
SPA - Prat	4200
Foyer des élèves de Kernilien	150
CELIB	150
Protection civile des Côtes-du-Nord	200
Eaux et Rivières de Bretagne	300
S ^{ts} nationale de Sauvetage en mer	200
Association. Entraide handicapés	
de Guingamp	100
Guidon d'Argent guingampais	300
Ty an Holl	1000
Collège public «Gymnase»	2000
Ecole de Pommerit-Jaudy	100
Lycée Jean XXIII de Quintin	100
Amicale laïque, centre aéré	6600
Ass. Spina bifida	100
Ass. Saint-Quihouet	100
Droits de l'homme	200
Caisse des Ecoles	25 680
Cantine Saint-Briac	13 260
Comité des fêtes	7000

Total :216 465



Amicale des donneurs de sang du canton de Bourbriac

vers la plasmaphérèse...

Depuis déjà très longtemps pour certains d'entre vous, plus récemment pour d'autres, vous avez décidé de répondre «présent» à notre appel pour le don du sang.

Par ce geste simple et généreux, vous participez au sauvetage de nombreuses vies humaines, peut-être celle d'un parent ou d'un proche, victime d'une grave maladie ou d'un accident auxquels la vie moderne nous a, hélas, habitués.

Vous donnez déjà votre sang, c'est formidable !

Mais comme vous le savez, on en demande toujours plus à ceux qui donnent... Alors si vous voulez prolonger votre geste, le centre de transfusion sanguine de Saint-Brieuc recherche des donneurs pouvant participer aux dons par plasmaphérèse.

Le prélèvement de plasma, tout aussi simple qu'un don du sang, mais un peu plus long, ne peut se faire que dans un centre spécialisé.

Pour notre région, c'est Saint-Brieuc ou Lannion. Les déplacements sont partiellement remboursés et nous essayons, en accord avec

le centre de Saint-Brieuc, de trouver une solution pour regrouper les dons sur le secteur afin que plusieurs personnes puissent éventuellement s'y rendre dans la même voiture.

Si vous êtes intéressés, parlez-en au personnel du centre lors d'une collecte ou aux responsables de l'association, en particulier à Gilbert Le Jan (96.43.41.02) ou à Yves Yger (96.43.40.13).

Si vous êtes âgés de 18 à 65 ans, nous vous accueillerons avec joie dès la prochaine collecte, le 20 décembre prochain, à partir de 15 h à la cantine de Roudoué. Cela vous permettra d'accomplir un beau geste à la veille de Noël et vous pourrez également profiter des bons moments que notre association essaye de vous faire vivre, en organisant des activités diverses telles que concours de boules, de cartes, bals, rallyes touristiques et surtout l'arbre de Noël pour les enfants de 1 à 7 ans, qui aura lieu cette année le 22 décembre suivi d'un buffet campagnard ouvert à tous les adhérents.

Alors, à bientôt !

Le bureau de l'Amicale.

Bourbriac

cit  sportive



Le 1^{er} juillet 1989, la municipalit  recevait ses sportifs en mairie. De gauche   droite sur la photo : G rard Boscher (USB), St phane Lagadec (badminton), Isabelle Connan (athl tisme Jules-Ferry), Pierre Le Jeanne (natation), Sophie Thomas (cyclisme), Anthony Boscher (football Saint-Antoine) et Andr  Magoarou (tennis).

Au cours d'un vin d'honneur servi par la municipalit , la salle de r ception de la mairie n' tait pas trop grande pour recevoir ses sportifs et sportives. L'ann e 88/89 a  t  particuli rement riche en performances individuelles et collectives que nous nous devons d'honorer. Voici, dans l'ordre des remises, le palmar s de nos sportifs briacins.

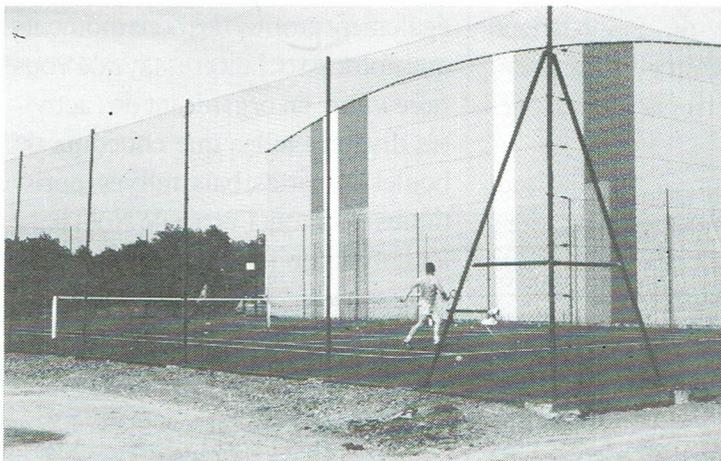
Daniel Keravis, adjoint, a remis une m daille de la ville de Bourbriac   Sophie Thomas (qui habite

rue de Tournemine) pour son double titre de championne d partementale ASSU en cyclisme sur piste (vitesse et individuelle).

Roger Le Berre, maire, a remis une m daille de la ville de Bourbriac   Isabelle Connan (du village de Kerflech) pour ses brillants r sultats en athl tisme : 4 fois championne de Bretagne en cross ASSU et FFA, une fois 8^e puis 9^e au championnat de France de cross, une fois 7^e aux championnats de France de grand fond sur piste avec un par-

cours de 7660 m tres en une demi-heure (ce qui repr sente une moyenne sup rieure   15 km/h).

Louis Bourg s, conseiller g n ral, a remis une m daille de la ville de Bourbriac   Pierre Le Jeanne (rue du Tumulus) pour ses excellents r sultats en natation : plusieurs victoires r gionales aux 200 m tres nage libre et 400 m tres nage libre, 3^e au 4 x 100 m tres nage libre aux jeux de l'Avenir (qui regroupent les espoirs fran ais). Depuis le 11 juin dernier, Pierre



Tennis   Roudou 



Le terrain de foot



détient le record de Bretagne du 1500 mètres nage libre dans le temps de 17'37"17.

Yves Yger, adjoint, a remis une jolie coupe à Anthony Boscher, capitaine de l'école de football de Saint-Antoine (catégorie benjamins) pour son titre de champion du département.

Yannick Botrel, adjoint, a remis un challenge à André Magoarou, responsable du Tennis-club briacin pour l'ensemble de son travail et de ses résultats depuis de nombreuses

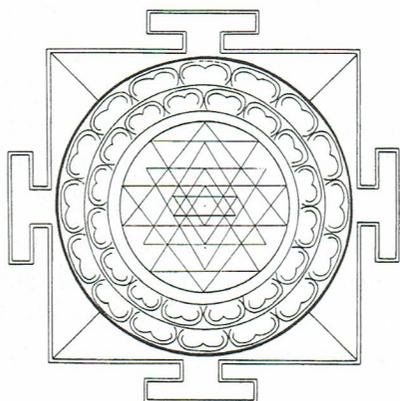
années : deux de ses équipes montent en division supérieure : une équipe féminine seniors et une équipe masculine seniors.

Gérard Boscher, président sortant de l'USB, s'est vu remettre par son successeur René Le Lepvrier, une magnifique coupe qui vient récompenser le travail de son équipe (dirigeants, joueurs et entraîneurs) avec, en point d'orgue, l'accession du club en 1^{re} division qui représente l'élite départementale. A signaler aussi l'excellent comportement des jeunes du club.

Enfin, Yves Rouxel, adjoint, a remis une coupe à Stéphane Lagadec (rue d'Avaugour) pour son titre de champion d'Argoat de badminton, sport qui va voir ses activités progresser dans les mois prochains.

A la lumière de ce brillant palmarès, Bourbriac démontre qu'elle est réellement une cité sportive et... ce n'est pas fini !... comme le prouve la photo ci-dessus où l'on voit la dernière née des associations locales, le club de judo que dirigent MM. Jean-Michel Le Provost (président) et Stéphane Bouvier (animateur sportif).

YOGA



• Reprise des cours depuis fin septembre (lundi, 20 h 30).

Le hata-yoga est la discipline corporelle du yoga, constitué d'exercices d'assouplissement et de postures qui équilibrent l'ensemble de la structure corporelle.

On y associe de nombreux exerci-

ces de maîtrise de l'énergie vitale par la respiration, la concentration et la relaxation.

Cette pratique a une bonne répercussion sur le système nerveux et l'ensemble du corps, et libère les tensions profondes.

Contact : 96.31.90.77

Le SIVOM du Pays de Bourbriac : une nouvelle démarche économique

Créé en 1986, le SIVOM du Pays de Bourbriac est constitué de 9 communes : Bourbriac, Kerien, Magoar, Plésidy, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Senven Léhard, Coadout et Moustéru.

Sa mise en œuvre s'appuie sur l'imagination et les compétences des habitants, des chefs d'entreprises artisanales et agricoles, des acteurs locaux du tourisme, et des représentants élus des communes. Son but est de préparer l'avenir de notre région, certes défavorisée par son éloignement des grands axes européens, mais dont le tissu économique et humain est en pleine mutation.

C'est pour stimuler et accompagner ce changement que les 9 communes se sont associées, car à plusieurs on a plus d'énergie, de créativité et d'équipements.

Regardons autour de nous : certaines régions, aussi excentrées que la nôtre, dans des zones à l'économie vieillissante, ont su réagir et savent avancer. Il faut que nous fassions de même.



Le «Logo» du SIVOM du Pays de Bourbriac

Les grands dossiers qui s'ouvrent devant nous sont les suivants :

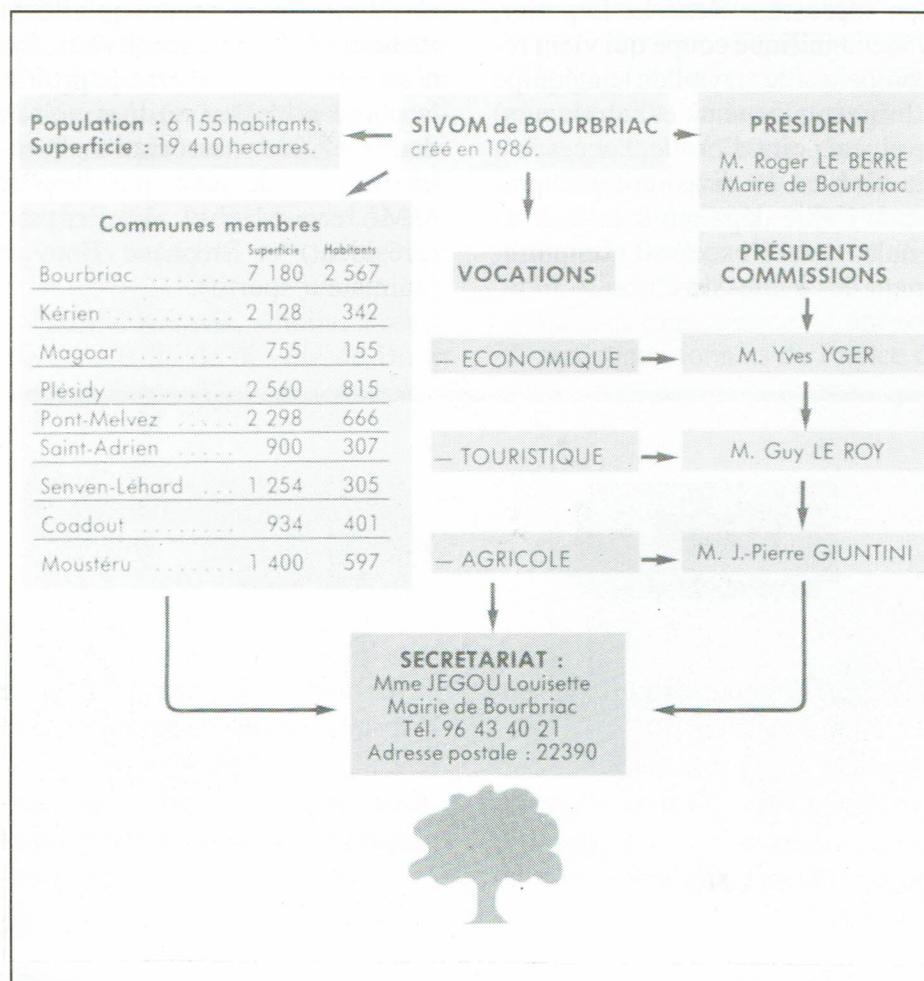
1) Acquisition des terrains formant deux zones d'activités artisanales et industrielles sur les communes de Bourbriac et Pont-Melvez.

Cette opération est en cours et devrait permettre rapidement l'accueil d'entreprises.

2) La campagne d'information «Entreprendre en Argoat».

Réalisée en 1989, une plaquette de 16 pages en quadrichromie présente les facilités accordées aux entreprises s'installant ou se développant en Argoat. Ce document est à la base de la campagne d'information. Il va être bientôt adressé à tous les «décideurs» économiques régionaux, ainsi qu'à certains organismes et associations au plan national.

Parallèlement, un colloque économique sur le thème «Entreprendre à la campagne» sera bientôt organisé avec les élus du département, les chefs d'entreprise du bassin de Guingamp, et les «gagneurs» issus de notre terroir. Le but de cette campagne est de polariser l'attention du public et des médias sur cette nouvelle démarche.



Le RMI : pour les plus défavorisés

Le RMI est une nouvelle allocation qui complète toutes les ressources actuelles d'une personne ou d'une famille pour que leur revenu mensuel atteigne un montant minimum garanti par la loi.

Un contrat est en même temps conclu avec les bénéficiaires pour favoriser leur insertion.

Le candidat au Revenu Minimum d'Insertion peut être une personne seule ou vivant en couple.

Pour en bénéficier, il doit remplir trois conditions :

- avoir plus de 25 ans (il peut être plus jeune s'il est chargé de famille);
- résider en France;
- ses ressources de toute nature doivent être inférieures au montant du Revenu Minimum d'Insertion.

A combien s'élève le RMI ?

- 2000 F pour une personne seule;
- 1000 F pour la 2^e personne du foyer;
- 600 F par personne supplémentaire.

Les allocations de logement et l'APL sont quant à elles retenues en partie seulement :

- 240 F pour une personne seule;
- 480 F pour deux personnes;
- 594 F pour un foyer de trois personnes et plus.

Un exemple

Voici l'allocation à laquelle peut prétendre une famille de trois enfants âgés de 8, 10 et 12 ans.

Prestations à déduire		Calcul de l'allocation	
allocations familiales	1628,73	RMI garanti	4800,00
complément familial	745,00		
allocation de logement	1518,00 dont une partie est déduite		
	594,00		
Total	2967,73	Total déduit	2967,73
		RMI	1832,27

La famille va toucher

$$1628,73 + 745,00 + 1518,00 + 1832,27 = 5724 \text{ F}$$

La demande de RMI doit être déposée en mairie; ce sont les services de la CAF ou la MSA qui aident les intéressés à remplir le formulaire de demande avec les pièces justificatives.

C'est le préfet qui autorise ces caisses à verser l'allocation.

Couverture maladie et aide au logement :

S'ils n'ont aucune couverture sociale, les bénéficiaires du RMI sont affiliés obligatoirement à l'assurance personnelle qui donne droit aux remboursements de soins maladie et accident survenus à l'occasion des activités d'insertion.

Ils peuvent recevoir une allocation de logement social si certaines conditions sont remplies (superficie et confort).

Rentrée 89 : Les effectifs scolaires à Bourbriac

Ecole maternelle publique	75
Ecole primaire publique	115
Collège Jules-Ferry	140
	<u>330</u>
Ecole maternelle Saint-Briac	52
Ecole primaire Saint-Briac	74
Collège Saint-Antoine	160
	<u>286</u>



Une réalisation de Michel Laurent, menuisier aux services techniques.

Etat civil

Depuis le 1er janvier 1989

Naissances

Magourou Solenn, Kerjalous; Le Bars Laëtitia, Ty-Martin; Le Gonidec Enora, Kergroas; Guillaume Vincent, Coat-Rohan; Le Boulc'h Marlène, Rubertel; Puillandre Erwan, Cosquer Danouët.

Le Foll Sophie, rue d'Avaugour; David Lozach, rue Goas ar Mogn; Campion Guillaume, Noné-nou; Marlec Yohann, Ty Névez; Le Nohaïc Katell, Les Salles; Menguy Frédérique, Prat Nay; Le Hégarat Christophe, La Villeneuve cité; Rongier Goulven, route de Coat Liou; Steunou Ronan, Parcorod; Guilloux Kévin, Cosquer Lanniou; Piriou Mélanie, Toul ar Bleiz.

Mariages

Le Couster Jean-Marc et Prudhomme Christelle; Menguy éric et Le Coz Dominique; Moël Hervé et Steunou Béatrice; Cloarec Hervé et Gicquel Christiane; Le Diouron Didier et L'Hélias Isabelle; Le Bihan Vincent et Le Couster Nathalie; Le Touarin Dominique et Coatantiec Sylviane; Stéphan Joël et Briand Christine.

Le 16 septembre : Ogel Claude et Le Bloas Murielle; Gloux Raymond et Jouan Yvette; Ropars Christian et Royer Valérie.

Le 23 septembre : Thomas René et Coatrieux Géraldine.

A l'extérieur de la commune : Ropars Alain et Prigent Sylvie; Coatrieux Jean-Edmond et Guinard Dominique; Martin Yannick et Le Goas Yolande; Morcel Thierry et Le Roy Anne-Yvonne.

Décès

Capitaine Jean-Paul, Scoassel; Chélin Christian, rue du Télégraphe; Hamon, vve Gestin Léontine, Kerborzic; Le Magouroux Julie, Lotissement de la Villeneuve; Le Provost Ferdinand, Leindéved; Robert Raymond, rue de l'Argoat; Jégou, vve Le Duigou Emilie, foyer-logements; Le Bars Marcel, Ty-Martin; Le Coquen vve Lachater Bernadine, Kerbars; Moisan Pierre, foyer-logements; Steunou Jean, Guerguiniou; Thomas vve Perrot Louise, rue du Télégraphe; Le Clec'h ép. Capitaine Paulette, rue de Tournemine.

Jégou Théophile, rue de l'Armor; Le Bars Albert, Penquer Lojou; Guégan Arthur, Rest-Vraz; Steunou Jean-Marie, Le Vern; Magoarou Yves, Kermoal; Guillou Henri, Hent Garenn; Bertrand vve Le Roy Marie-Sidonie; Hervé Albert, Crec'h Cant; Henrion Jean, 1, Hent Garenn; Le Borgne Justin, Pen ar Roz; Dugay vve Vilpelle Joséphine, foyer-logements; Le Moigne Robert Hent Garenn; Le Moigne ép. Peou Germaine, Keranflec'h; Le Querriou Yves, Croaz Névez; Le Page Ernest, Goas Prenn; Gaubert Louis, Place du Centre; Lucas Jean.

Echos de nos pardons



Le pardon de Danouët a désormais acquis ses lettres de noblesse. Cette année, il s'est ouvert sur l'extérieur, témoin cette photo qui montre une ronde menée par un groupe provençal «Leï-Panicaou», ronde à laquelle se sont associés des Briacins.

Organisées les 13, 14 et 15 août, les fêtes du Danouët ont connu cette année, une affluence record. Il est vrai que le menu (sans jeu de mots) était varié et de qualité : concours de boules, de lutte bretonne, de danses (concours de plinn notamment) avec fest noz durant les trois jours, sans oublier le «Koan Vraz» du 15 août où quelques 900 repas furent servis !



Il n'y a pas d'âge pour s'initier aux danses bretonnes ! Regardez le sérieux et l'application de ces danseurs en herbe... Le Danouët pense à tout le monde, grands et petits !

Comment passer ses vacances à Bourbriac...

... en mettant le cap sur l'Argoat



Un groupe de jeunes avant le départ pour une randonnée à bicyclette.

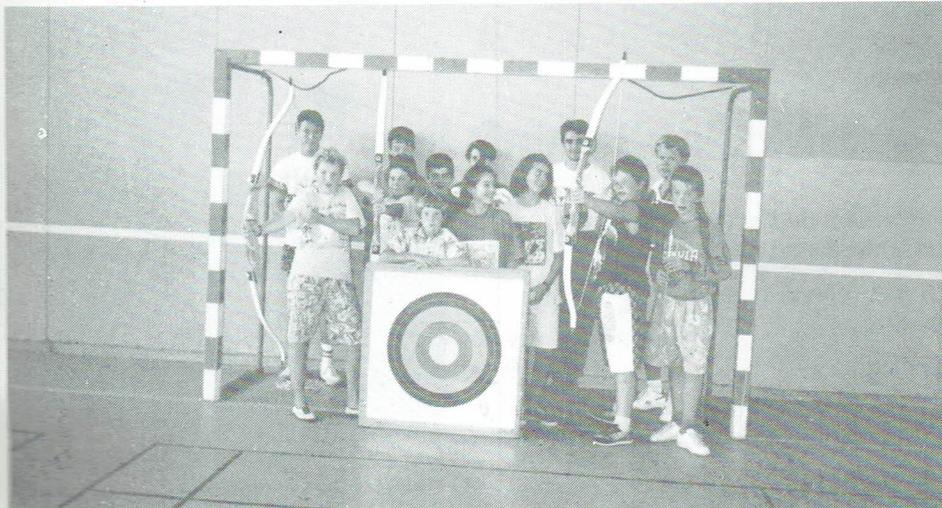
Depuis l'an dernier, des jeunes de Bourbriac et d'ailleurs peuvent passer d'agréables vacances dans notre cité. Cette année, l'opération «Cap Argoat» a été reconduite avec le même succès durant les mois de juillet et d'août. La fréquentation a été bonne, en juillet surtout. Grâce à

un encadrement de qualité et à un grand éventail d'activités, nos jeunes ont pu s'exprimer et s'initier à des sports nouveaux pour eux, tels le tir à l'arc, l'escalade et le kayak. Ils ont également pratiqué le ping pong, le badminton, le tennis, le volley, l'équitation et effectué des randon-

nées pédestres et cyclistes. Enfin, chaque séjour les a vu émigrer pendant quelques jours à Guerlédan en juillet pour faire du camping ou à Kerné-Uhuel en août.

Comme le temps a été beau tout l'été et qu'on n'a eu à déplorer aucun accident (pas même le moindre «accroc»), nul doute que nos adolescents gardent un excellent souvenir de ces vacances.

Rappelons que «Cap Argoat» fonctionne tous les après-midi de juillet et d'août, que la participation financière était de 60 F pour le mois et que l'encadrement était assuré par des jeunes gens adultes et responsables et ayant la compétence requise : Gwenaël Salomon, Bruno Bacon et Loïc Jouanjan pour le mois de juillet; Yannick Connan, Bruno Bacon et Loïc Jouanjan pour le mois d'août.



Le concours communal des maisons fleuries

Chaque année, le concours de fleurissement connaît un plus grand succès. Le jury, constitué de connaisseurs et de techniciens, a parcouru en tous sens le territoire de la commune, cherchant et appréciant toutes les maisons fleuries : gros travail en effet, puisque c'est près d'une centaine de jardins et maisons qui furent « visités ».

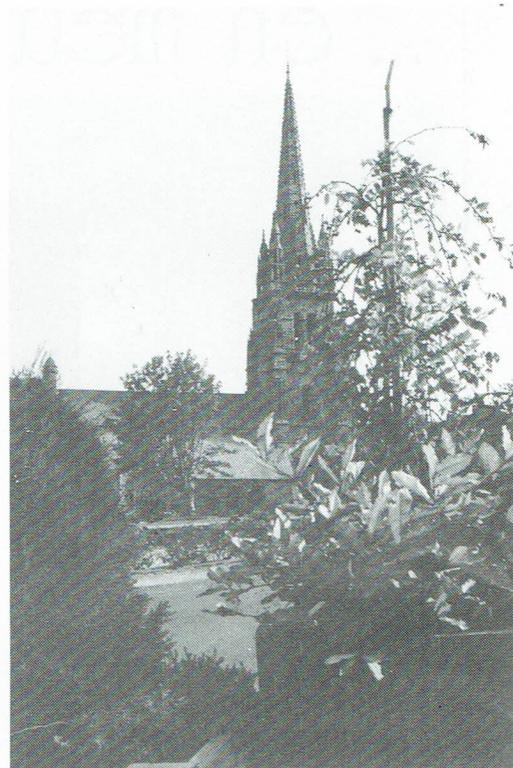
Il est à noter aussi le remarquable travail des employés communaux qui « montrent l'exemple » en embellissant le bourg. Malgré la sécheresse de l'été, la commune dispose de beaux parterres aux carrefours ainsi que d'un nouveau fleurissement autour des panneaux indiquant l'agglomération; on a beaucoup remarqué la ligne de rosiers de la place de la Gare. Plusieurs visiteurs, de passage à Bourbriac, ont apprécié les nouvelles taches de couleurs qui parsèment notre environnement.

Deux des lauréats, déjà vainqueurs du concours en 1988, se voient désormais attribuer une distinction « hors concours » qui, si elle leur interdit de participer aux prochains palmarès communaux, leur permet de collaborer par leurs connaissances et leur « savoir fleurir », à l'organisation des prochaines campagnes.

La lecture du palmarès eut lieu le samedi 8 juillet. Un vin d'honneur devait clôturer la cérémonie.

Sur le plan départemental, les jardiniers briacins furent à nouveau honorés par le concours du comité départemental de tourisme : Michel Laurent et Gilbert Le Jan figurent aux premières places dans les catégories « Maison avec petit jardin » et « parc et jardins ».

Rendez-vous est pris pour le concours de l'année prochaine !



La place du Centre.

LE PALMARÈS 89

Catégorie Maison avec grand jardin et parc :

1. Le Jan Gilbert, Kerjoly
2. Chevanche René, Le Rohellou
3. Buhan Hubert, route de Coat-Liou

Catégorie Maison avec petit jardin :

1. Laurent Michel, Hent Garenn
2. Bonniec Bertrand, route de Coat-Liou
3. Guillou Zénaïde, Hent Garenn

Catégorie Façade

1. Dalmar Alain, rue des Menhirs
2. Thomas André, Kergroas

Catégorie Commerce :

1. Le Souder Marie-Thérèse, lotissement de Kergus
2. Diridollou François, place du Centre
3. Boulangerie Landoys

Autres établissements publics :

1. Foyer-logements, route de Coat-Liou
2. Collège Jules-Ferry

Prix du bicentenaire :

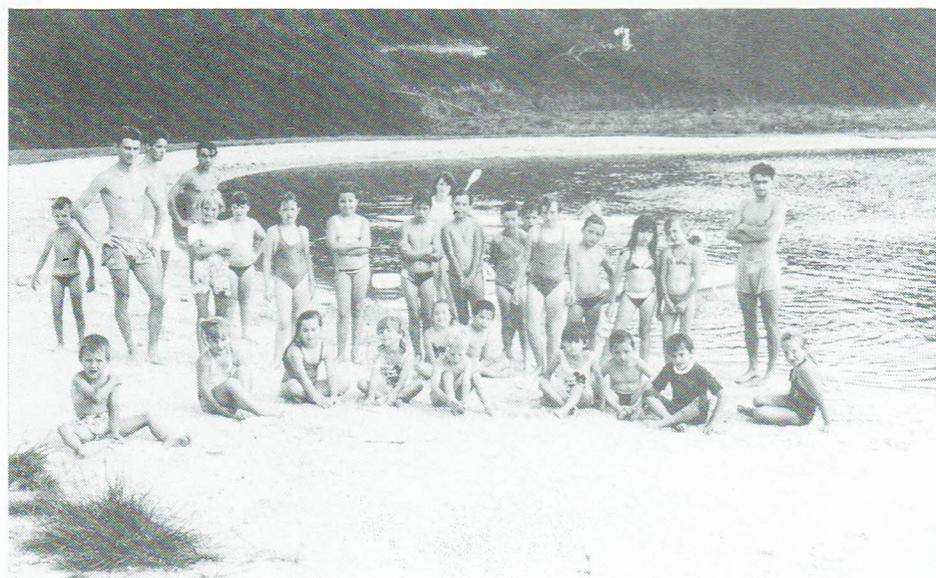
- Diridollou Pierre, Garnel



*Le fleurissement c'est aussi l'affaire des établissements scolaires !
(collège Jules-Ferry).*

Animations d'été autour du plan d'eau

L'été exceptionnel que nous avons connu a attiré beaucoup de monde au plan d'eau des Forges. La fréquentation quotidienne a été régulière avec en apothéose, la fête du 20 août qui a vu plus de 2000 personnes assister aux différents jeux sur l'eau et au spectacle son-et-lumière le soir. Un bal à l'aire de repos clôturait cette journée organisée conjointement par le BAAL et l'USB.



Courant juillet, le centre aéré de l'amicale laïque a régulièrement fréquenté la mini-base nautique des Forges pour une initiation au canoë-kayak sous la surveillance de Yannick Connan aidé des moniteurs.

— Bourbriac Accueil Animation Loisirs —

Pardon de Vourc'h

Le BAAL a maintenu les différentes manifestations organisées les années précédentes :

- Les Foulées briacines (environ 100 coureurs engagés)
- Course cycliste. Ayant lieu le lundi après-midi, peu de spectateurs sont disponibles.

Le BAAL et le Cyclo-club du Blavet envisagent de revoir la formule (changement de jour – dimanche ? – ou changement d'horaire le lundi).

Le feu d'artifice attire beaucoup de monde, aussi faudrait-il organiser un bal ou un fest noz gratuit dès la fin du feu.

Fête du plan d'eau

Cette fête du 20 août a prouvé que les efforts de plusieurs associations pouvaient se conjuguer lors de manifestations de ce type.

Projets

- semaine mycologique au mois d'octobre (si pluie).
- animations pendant l'hiver.

BOURBRIAC

Au cœur du pays d'Argoat

un centre rural et touristique (églises, chapelles, calvaires, mégalithes)
une démarche économique nouvelle

Vivez en Centre-Bretagne, portez vous mieux !

Renseignements : mairie de Bourbriac, tél. 96.43.20.21